



SSH

Texte de 534 mots à résumer en 48 à 58 mots maximum.

Abréviations autorisées :

- Générique même médicament (GEMME)
- Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS)

Génériques : alerte à la pénurie de Catherine Le Borgne

Alors que le GEMME (Génériques mêmes médicaments), regrettait la sous utilisation des génériques, qui pâtissent d'une mauvaise image dans le public, le même groupement alertait sur la pénurie prévisible de nombreuses molécules, induite par le succès de la convention pharmaceutique génériques contre tiers-payant.

Interrogée par *Le Parisien aujourd'hui en France*, Stéphane Joly, vice-président du GEMME, confirme que ce succès (64,94 % de taux de substitution en juin 2012, 71,25 % fin août 2012), tient à la dissuasion mise en place par l'assurance maladie, qui s'est avérée très efficace. Au point que le GEMME a envoyé une alerte aux grossistes desservant les 22 500 pharmacies. Interrogée également par *Le Parisien aujourd'hui en France*, une responsable du laboratoire Arrow confirme que "la consommation de génériques a bondi de 27 % en août". Comme il faut quatre mois pour accélérer la production, "les industriels travaillent jour et nuit pour rattraper le retard" confie-t-elle.

Pour accélérer un mouvement dont le succès dépasse aujourd'hui certains acteurs, la convention pharmaceutique du printemps dernier imposait aux praticiens, un peu trop réticents à la substitution (5% environ, selon la CNAM) de noter expressément la mention manuscrite NS (non substituable) sur leurs ordonnances, pour freiner leurs ardeurs.

Tollé parmi les médecins libéraux, relayés par leurs organisations syndicales qui ont même appelé au boycott si la réglementation ne changeait pas, Marisol Touraine (Ministre de la santé) a bien entendu le signal : elle vient de déclarer devant les cadres de la CSMF réunis à Cannes (Alpes-Maritimes) pour leur université d'été, qu'elle "n'était pas opposée à faire évoluer l'obligation d'inscrire la mention NS à la main", à condition d'élaborer un mécanisme "non systématique". Si la loi le permet, a même ajouté la ministre, cette disposition pourrait être incluse dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), prochainement présenté et débattu au Parlement.

C'est d'ailleurs dans ce cadre, a précisé au GEMME Catherine Lemorton (Parti Socialiste), la présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, qu'une disposition sera prise pour élargir le répertoire. Cette mesure, devait expliquer la députée, est destinée à combattre la mise sous brevets abusive de certains médicaments. Catherine Lemorton, pharmacien d'origine, a pris pour exemple un médicament protégé par près de 600 brevets, qui verrouillent toutes les étapes de la chaîne de fabrication, rendant ainsi sa générication quasi impossible.

Prenant en outre le relais du débat lancé par Marisol Touraine, dénonçant le prix trop élevé de nos médicaments génériques, la députée a confié qu'elle n'excluait pas l'idée de faire baisser ce prix, en jouant notamment sur la marge grossiste récupérée par le pharmacien d'officine lorsqu'il achète en direct.

Néanmoins, le 19 septembre dernier, le GEMME tenait à se désolidariser des propos tenus par son vice-président, relatifs à un risque de pénurie de médicaments génériques. Le groupement évoque seulement des "tensions provisoires sur les stocks disponibles" ayant conduit certains laboratoires à rencontrer "des difficultés momentanées dans l'approvisionnement de la chaîne de distribution, sur un nombre limité de références".

Selon le GEMME, « l'offre de médicaments génériques est large et les laboratoires se sont tous mobilisés pour ajuster au plus vite les niveaux des approvisionnements à ce nouveau niveau de la demande ».